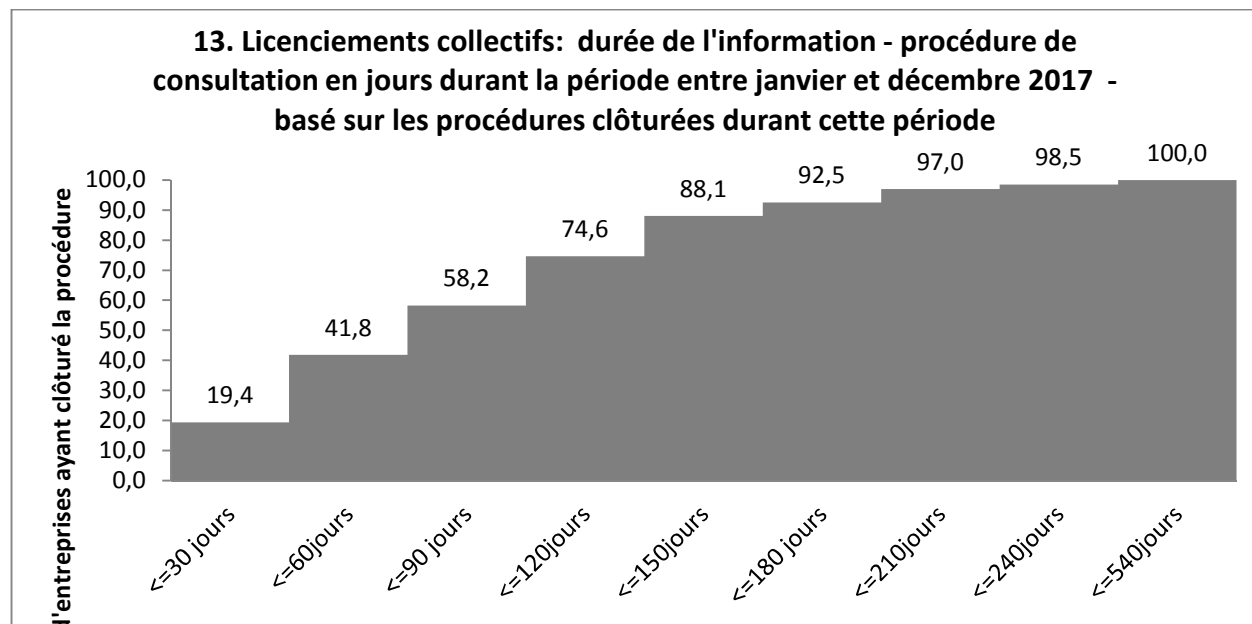


### Durée de la procédure d'information et consultation en jours entre janvier et décembre 2017

Le tableau 13 nous permet de mettre en évidence que de toutes les procédures notifiées entre janvier et décembre 2017, presque 20 % ont été notifiées dans un délai inférieur à 30 jours. Environ trois cinquièmes des procédures d'information et de consultation ont été notifiées endéans les 90 jours. Un peu plus qu'un quart des procédures d'information et de consultation ont duré plus de 120 jours.



A titre informatif, une procédure a duré un peu plus de 532 jours, ce qui est exceptionnel.

La durée moyenne de clôture de la procédure d'information et de consultation durant la période de janvier à décembre 2017 est de 90 jours. En tenant compte du fait que le calcul contient quelques valeurs aberrantes avec des durées extrêmement longues ou extrêmement courtes, il est utile de procéder au calcul de la médiane : le résultat est alors de 80 jours. A titre de comparaison, voici les données des années précédentes : (2011 : moyenne de 71 / médiane de 57 – 2012 : moyenne de 57 / médiane de 42 – 2013 : moyenne de 86 / médiane de 57 – 2014 : moyenne de 72 / médiane de 52 – 2015 : moyenne de 76 / médiane de 64 – 2016 : moyenne 86/ médiane de 66).